



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 6 mars 2017

Sécurité routière **Bilan et programmation des contrôles routiers**

Bilan de la semaine du 27 février au 5 mars

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **199 contrôles routiers** à l'occasion desquels **477 infractions** ont été relevées, dont :

- **384 excès de vitesse ;**
- **7 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **9 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **23 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **1 934 contrôles routiers** à l'occasion desquels **3 664 infractions** ont été relevées, dont :

- **2 683 excès de vitesse ;**
- **102 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **96 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **334 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 6 au 12 mars 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

Lundi 6 mars : Aubenas

Mardi 7 mars : RD104 entre Privas et Aubenas

Mercredi 8 mars : RD 104 entre Le Pouzin et Privas
Cornas

Jeudi 9 mars : RN102 entre Aubenas et Le Teil
RN 102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude
Guilherand-Granges


Vendredi 10 mars : RD102 entre Aubenas et Saint-Jean-le-Centenier
Veyras
Coux

Samedi 11 mars : RD86 entre Tournon-sur-Rhône et Charmes-sur-Rhône
RD 579 entre Aubenas et Ruoms

Dimanche 12 mars : RN 102 entre le Teil et Aubenas
RD533 entre Saint Péray et Lamastre

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 -  04 75 66 50 93

pref-communication@ardeche.gouv.fr

